PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

2023-08-01

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, 1er août 2023 à 19 h, salle du conseil, 4765 chemin de Capelton

MEMBRES PRÉSENTS : le maire M. Vincent Fontaine, les conseillères Mmes Danielle Côté et Maryse Gaudreau et les conseillers MM. Jacques Bogenez, Patrick Clowery et Jacques Lambert

Mme Annie Deshaies, trésorière adjointe, est aussi présente et agit comme greffière-trésorière de la présente séance du conseil, au sens de l'article 201 du Code municipal.

MEMBRES ABSENTS : Mme Sylvie Cassar, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2023
4. Période de questions
5. PIIA – 132, montée McKinven
6. PIIA – 5585, chemin Horsefall
7. PIIA – 155, montée McKinven
8. Règlement 2023-42 fonds de roulement – avis de motion
9. Croix-Rouge – entente 2023-2025
10. Adoption des comptes à payer
11. Correspondance
12. Divers
13. Deuxième période de questions
14. Clôture de la séance

23-08-01.01 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

23-08-01.02 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-08-01.03 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du conseil du 4 juillet 2023 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-08-01.04 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

23-08-01.05 **PIIA – 132, MONTÉE MCKINVEN**

ATTENDU QU'un projet de construction d'un bâtiment accessoire a été déposé pour la propriété située au 132, montée McKinven, lot 6 159 665;

ATTENDU QUE le Règlement 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement 2000-13 et recommande au conseil d'accepter le projet comme présenté;

IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction d'un bâtiment accessoire au 132, montée McKinven, lot 6 159 665.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-08-01.06 **PIIA – 5585, CHEMIN HORSEFALL**

ATTENDU QU'une demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale a été déposée pour la propriété située au 5585, chemin Horsefall, lot 5 556 600;

ATTENDU QUE le Règlement 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le Règlement 2000-13;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter le projet comme présenté;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAMBERT
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction d'une résidence unifamiliale au 5585, chemin Horsefall, lot 5 556 600.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-08-01.07 **PIIA – 155, MONTÉE MCKINVEN**

ATTENDU QU'un projet de construction d'un bâtiment accessoire a été déposé pour la propriété située au 155, montée McKinven, lot 4 029 517;

ATTENDU QUE le règlement 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement 2000-13 et recommande au conseil d'accepter le projet comme présenté;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le projet de construction d'un bâtiment accessoire au 155, montée McKinven, lot 4 029 517.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-08-01.08 **RÈGLEMENT 2023-42 FONDS DE ROULEMENT – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par **JACQUES LAMBERT** que sera adopté à une séance ultérieure le Règlement 2023-42 relatif à l'augmentation du fonds de roulement.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie

du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

23-08-01.09 **CROIX-ROUGE – ENTENTE 2023-2025**

ATTENDU l'offre d'entente de services aux personnes sinistrées de la Croix-Rouge jusqu'au 10 octobre 2025 et renouvelable jusqu'au 10 octobre 2026;

ATTENDU la contribution annuelle de la Municipalité, comme suit :

2023-2024 : 0,20 $ par personne
2024-2025 : 0,20 $ par personne
2025-2026 : 0,21 $ par personne

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre d'entente proposée par la Croix-Rouge;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer ladite entente avec la Croix-Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-08-01.10 **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

Salaires	
202300309 à 202300359	40 065.64 $
Chèques fournisseurs	
202300585 à 202300688	425 483.90 $

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de ces comptes le 2 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

23-08-01.11 **CORRESPONDANCE**

23-08-01.12 **DIVERS**

23-08-01.13 **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

23-08-01.14 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, **JACQUES BOGENEZ** propose la clôture de la séance à 19 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Vincent Fontaine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent Fontaine Maire	Annie Deshaies Trésorière adjointe